

Budget 2012

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Je suis très heureux, ce soir, de présenter à toute la population le budget 2012 qui atteint, *pour la première fois dans l'histoire récente de la municipalité*, plus de **2 millions** au chapitre des revenus. De plus, cette année, notre calcul des revenus pour la taxation est basé sur seulement **84 %** de la valeur réelle de notre rôle foncier soit : **66 251 920 \$**.

Comme par les années passées, la préparation budgétaire est le résultat de la participation de la direction générale, des services municipaux et des membres du conseil municipal que je remercie sincèrement pour leur entière collaboration.

Avec ce budget 2012, le conseil vise entre autres **cinq principaux objectifs** :

- ✓ **Poursuivre l'évaluation des services afin de les rendre encore plus efficaces.** (C'est le cas actuellement pour le centre communautaire, les services de loisirs, sports, culture; spécifiquement la bibliothèque).
- ✓ **Assurer un développement durable respectueux de l'environnement.** (Nous injectons des sommes importantes au niveau de la protection de nos aires de captation d'eau potable par le nettoyage du site et le nivellement du sol pour éviter le ruissellement de l'eau vers les puits, faciliter l'entretien et embellir cet espace. Dorénavant, aucun entreposage n'y sera toléré).
- ✓ **Maintenir nos investissements dans les infrastructures afin d'être admissible aux sommes promises au fonds de la taxe d'accise sur l'essence.** (Pensons aux sommes colossales investies depuis six ans au chapitre de l'eau potable).
- ✓ **Supporter les acteurs communautaires et le développement économique.** (Évoquons entre autre la belle réussite de la CDSE (Commission de développement socio-économique) pour la promotion domiciliaire : 50 constructions en 47 mois). Celle-ci a été renouvelée pour quatre (4) autres années avec les mêmes avantages.
- ✓ **Préserver l'équilibre qui doit exister entre la prestation de services de qualité, le maintien du taux de taxation acceptable et compétitif et le contrôle de l'endettement.**

La hausse du taux pour les services de la Sûreté du Québec passe de **0,1066** à **0,1237 / 100 \$** d'évaluation, l'augmentation de nos quotes-parts à la MRC spécifiquement pour la réfection du rôle d'évaluation et les déchets, l'atteinte de nos objectifs mentionnés précédemment et l'indice d'inflation; tous ces éléments affectent notre budget au chapitre des charges.

Malgré tous ces facteurs budgétaires négatifs, j'annonce ce soir **qu'il n'y aura aucune augmentation pour le taux de la taxe globale**. De plus, **la tarification pour les services actuellement offerts ne changera pas non plus**. Donc, pour 2012, ce sera **un gel complet pour le compte de taxe**.

Cependant, la tarification de l'eau potable pour Agropur, notre plus important consommateur, a été réajustée à la hausse afin de rencontrer les nouvelles exigences gouvernementales sur la stratégie d'économie d'eau potable.

Notre programme triennal d'immobilisations prévoit des investissements de **2 311 000 \$** pour 2012. Nous espérons une réponse positive du MELS d'ici la fin de l'année concernant la construction d'une patinoire couverte. Les démarches sont déjà enclenchées avec la firme d'architectes afin de connaître les coûts pour l'agrandissement ou la construction d'une nouvelle caserne-incendie.

En 2012, nous entreprendrons les démarches pour la construction du puits-relais # 5 afin de nettoyer régulièrement de façon plus concluante les puits # 3 et 4.

Des subventions aux organismes communautaires seront attribuées cette année pour un montant de **8 940 \$**. De plus nous assumons les coûts fixes pour le Pavillon du Centre Communautaire (**10 447 \$**) où logent gratuitement quatre organismes. Le club Optimiste et le club de Soccer partagent un espace. L'Afeas et les Chevaliers de Colomb occupent deux espaces à bureau. Sans frais et selon leurs besoins, tous ces organismes peuvent aussi occuper la grande salle au 2^e étage pour des activités.

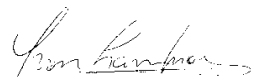
Pour ces services, il y a un montant de **10 447 \$** d'aide financière additionnelle ce qui fait au total **19 387 \$** assumé par la municipalité pour l'ensemble des dix (10) organismes concernés soient :

ORGANISME	subvention en argent		FRAIS FIXES
Club Optimiste	200 \$	+ prêt gratuit d'un local partagé	1 741 \$
Club de Soccer	2 000 \$	+ prêt gratuit d'un local partagé	1 741 \$
Afeas	200 \$	+ prêt gratuit d'un local	3 482,50 \$
Chevaliers de Colomb	40 \$	+ prêt gratuit d'un local	3 482,50 \$
Nouveaux arrivants	2 000 \$	pour souligner l'arrivée des nouveaux résidents	
Fondation J.P. Despins	2 000 \$	pour favoriser l'accès à un médecin	
Club de Croquet	200 \$	+ prêt gratuit d'un local	le club assume ses frais fixes
Club de l'Âge d'Or	0 \$ aucune demande déposée	+ prêt gratuit d'un local (le club remet à la municipalité 50 % du coût brut de location chargé pour toutes sous-locations à des tiers)	le club assume ses frais fixes
Carrefour jeunesse-emploi	1 000 \$	aide aux jeunes à l'emploi	
CEGEP Drummondville	200 \$	spécifiquement pour bourse d'étude	
Conseil d'Établissement École Bon Conseil	1 100 \$	spécifiquement pour des activités étudiantes	
8 940 \$			10 447 \$

Nous invitons les citoyens à consulter le site internet de la municipalité : www.notre-dame-du-bon-conseil.qc.ca pour les services offerts.

Nous remercions la population de sa collaboration dans la poursuite des nombreux projets présentement en chantier et à venir.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un **Joyeux Temps des Fêtes**, d'être heureux à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village « **pour y vivre et grandir** ».



Yvon Lampron, maire.

Document explicatif du budget 2012

Renseignements

Évaluation foncière imposable	66 251 920 \$
Pourcentage de niveau du rôle foncier par rapport à la valeur réelle	84 %

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012

Revenus

Taxes	1 210 381
Paiements tenant lieu de taxes	28 075
Quotes-parts	0
Transferts	439 542
Services rendus (incendie, QP paroisse loisirs, revenus Centre, autres)	368 727
Imposition de droits	22 528
Amendes et pénalités	2 000
Intérêts	8 500
Autres revenus	5 000
	2 084 753

Charges

Administration générale	285 203
Sécurité publique	404 086
Transport	231 137
Hygiène du milieu	416 878
Santé et bien-être	11 794
Aménagement, urbanisme et développement	80 501
Loisirs et culture	209 144
Réseau d'électricité	0
Frais de financement	14 080
	1 652 823

Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales **431 930**

Financement

Financement à long terme des activités de fonctionnement	
Remboursement de la dette à long terme	(64 930)
	(64 930)

Affectations

Activités d'investissement	(367 000)
Excédent (déficit) accumulé	
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	
Financement des investissements en cours	
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	
Montant à pourvoir dans le futur	
	(367 000)

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales **(431 930)**

Les taux de taxes

	2008	2009	2010	2011	2012
Comparatif des taxes					
La taxe foncière générale	0.5214	0.5332	0.5733	0.6238	0.6073
Autres taxes générales					
1) Sûreté du Québec	0.1386	0.1291	0.1220	0.1066	0.1237
2) Bassin I	0.0417	0.0414	0.0396	0.0384	0.0380
3) Équipements supralocaux	0.0124	0.0126	0.0124	0.0119	0.0116
4) Loisirs et culture	0.1516	0.1494	0.1184	0.1023	0.1017
TOTAL	0.8657	0.8657	0.8657	0.8830	0.8823

Ordures ménagères

Une compensation est imposée pour la cueillette des ordures ménagères et récupération à tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité, que lesdits propriétaires s'en servent ou pas, ou que les immeubles ou partie d'immeubles soient occupés ou non, selon le mode de tarification suivant :

a) habitation unifamiliale, bi-familiale, tri-familiale ou multifamiliale – pour chaque logement	100,00 \$
b) habitation / commerce ou place d'affaires (mixtes) bacs 360 litres et moins locataire ou propriétaire occupant-opérant – pour chacun	170,00 \$ par unité
c) habitation / commerce ou place d'affaires (mixtes) bacs à chargement avant locataire ou propriétaire occupant-opérant 361 litres et plus- pour chacun	400,00 \$ par unité
d) commerces bacs 360 litres et moins – pour chacun	220,00 \$ par unité
e) commerces, places d'affaires, institution bacs à chargement avant 361 litres et plus – pour chacun	520,00 \$ par unité
f) industries – pour chacun	1 800,00 \$ par unité
g) usine de transformation de produits laitiers incluant la balayeuse	35 000,00 \$
h) entreprises agricoles enregistrées	100,00 \$

Service d'aqueduc

Une compensation est imposée pour l'utilisation de l'eau et payable par le propriétaire d'un immeuble imposable, que lesdits propriétaires s'en servent ou pas, ou que les immeubles ou partie d'immeubles soient occupés ou non selon les dispositions suivantes :

- pour tout propriétaire d'un logement, d'un commerce ou d'une résidence ou pour tout propriétaire d'une place d'affaires, autre qu'un établissement spécifique pour lequel une taxation particulière a déjà été prévue **138,00 \$ par unité**

Assainissement des eaux et égouts - règlement 96-216 (Capital et intérêt)

Conformément aux dispositions du règlement 96-216, une tarification de **98,56 \$** est imposée pour chaque unité.

Assainissement des eaux et égouts - Frais d'opération

Afin de payer pour le service d'assainissement des eaux et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2010, une compensation de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité, que lesdits propriétaires s'en servent ou pas, ou que les immeubles ou partie d'immeubles soient occupés ou non, pour chaque unité selon le mode de tarification suivant :

- pour tout propriétaire d'un logement, d'un commerce ou d'une résidence ou pour tout propriétaire d'une place d'affaires, autre qu'un établissement spécifique pour lequel une taxation particulière a déjà été prévue **104,00 \$ par unité**

Article 5 : Vidange fosses septiques

Afin de payer pour le service de vidanges de fosses septiques et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2010, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité, que lesdits propriétaires s'en servent ou pas, ou que les immeubles ou partie d'immeuble soient occupés ou non, pour chaque unité selon le mode de tarification suivant :

a) pour tout propriétaire d'un logement, d'un commerce ou d'une résidence ou pour tout propriétaire d'une place d'affaires, autre qu'un établissement spécifique pour lequel une taxation particulière a déjà été prévue	82,64 \$ par unité
--	-----------------------

Modalités de paiement des taxes et des compensations prévues au présent règlement

Tout compte de taxes ou de compensations dont le total est moindre ou égal à 300 \$, le compte doit être payé en un seul versement, 30 jours après la date d'envoi dudit compte.

Tout compte de taxes ou de compensations dont le total est supérieur à 300 \$, le débiteur a le droit de payer, à son choix, en un, deux, trois ou quatre versements comme suit :

quatre versements égaux :

- a) le premier versement doit être payé 30 jours après la date d'envoi dudit compte;
- b) le deuxième versement doit être payé au plus tard le 9 mai 2012;
- c) le troisième versement doit être payé au plus tard le 15 août 2012;
- d) le quatrième versement doit être payé au plus tard le 10 octobre 2012.

Les taxes foncières et les compensations d'eau, d'assainissement des eaux usées et d'enlèvement des ordures seront payables au bureau municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

Taux d'intérêts

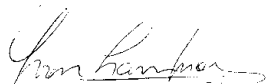
Les taxes et compensations dues portent intérêts à raison de douze pour-cent (12%) par an à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées. Cependant, seuls les montants des versements échus sont exigibles et portent intérêts.

Chèques sans provision ou retournés

Lorsqu'un chèque est remis à la municipalité et que le paiement est refusé par l'institution financière, des frais d'administration de dix dollars (10 \$) seront réclamés au tireur du chèque, en sus des intérêts exigibles.

Immobilisations

Voir tableau à l'annexe « A »



M. Yvon Lampron,
Maire

ANNEXE « A »						
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE						
PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET EN ENTRETIEN						
ANNÉES 2012-2013-2014						
RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES PÉRIODES						
DE RÉALISATION						
Détail des projets	Entretien ou	Programme triennal				Total
	Immobilis.	2012	Mode de financement	2013	2014	2012-2013-2014
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Chauffage	Immobilis.	40 000 \$	1			40 000 \$
Toiture (papier brique)	Entretien		1	15 000 \$		15 000 \$
SOUS-TOTAL ADMINISTRATION		40 000 \$		15 000 \$	0 \$	55 000 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Génératrice (centre sinistrés)	Immobilis.	45 000 \$	(1) 25 000 \$ (10) 20 000 \$			45 000 \$
Caserne	Immobilis.	215 000 \$	(4) 107 500 \$ (13) 107 500 \$			215 000 \$
Camions incendie	Immobilis.	1 000 000 \$	(4) 287 000 \$ (13) 342 900 \$ (14) 370 100 \$			1 000 000 \$
SOUS-TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE		1 260 000 \$		0 \$	0 \$	1 260 000 \$
VOIRIE						
Camion déneigement	Immobilis.		4	65 000 \$		65 000 \$
SOUS-TOTAL VOIRIE		0 \$		65 000 \$	0 \$	65 000 \$
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES						
Panneau identification bâtiments (épuration, OBNL, terrain soccer)	Immobilis.	6 000 \$	1	5 000 \$		11 000 \$
Asphalte bout rue Valois	Immobilis.	10 000 \$	(1) 5 000 \$ (9) 5 000 \$			10 000 \$
Asphalte rue Cécile	Immobilis.		1	60 000 \$		60 000 \$
Asphalte bout rue Jérôme	Immobilis.		1		25 000 \$	25 000 \$
SOUS-TOTAL D'INFRASTRUCTURES		16 000 \$		65 000 \$	25 000 \$	106 000 \$

Couverture station pompage	Entretien	10 000 \$	1			10 000 \$
Réfection rue St-Félix (structure industrielle)	Immobilis.		(12) 510 000 \$	650 000 \$		650 000 \$
			(9) 140 000 \$			
Toiture (papier brique assainissement des eaux)	Entretien		1		15 000 \$	15 000 \$
Échangeur d'air (station de pompage)	Immobilis.	5 000 \$	7			5 000 \$
SOUS-TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU		15 000 \$		650 000 \$	15 000 \$	680 000 \$
URBANISME, AMÉNAGEMENT ET ZONAGE						
Achat d'un terrain pour parc	Immobilis.		1	25 000 \$		25 000 \$
Aménagement parc La Ferrière	Immobilis.		(10) 20 000 \$		75 000 \$	75 000 \$
			(1) 55 000 \$			
Télémetrie assainissement des eaux	Immobilis.		7	40 000 \$		40 000 \$
Puits no. 5	Immobilis.	200 000 \$	7			200 000 \$
Surdimensionnement développement domiciliaire	Immobilis.	40 000 \$	1			40 000 \$
SOUS-TOTAL URBANISME		240 000 \$		65 000 \$	75 000 \$	380 000 \$
LOISIRS ET CULTURE						
Patinoire couverte	Immobilis.	500 000 \$	8			500 000 \$
Bibliothèque	Immobilis.	200 000 \$	11			200 000 \$
Caméras surveillance	Immobilis.	5 000 \$	1			5 000 \$
Asphalte stationnement	Entretien	35 000 \$	(1) 26 000 \$			35 000 \$
			(9) 9 000 \$			
Chauffage	Immobilis.		3	30 000 \$		30 000 \$
SOUS-TOTAL LOISIRS ET CULTURE		740 000 \$		30 000 \$	0 \$	770 000 \$
TOTAL		2 311 000 \$		890 000 \$	115 000 \$	3 316 000 \$
Mode de financement:						
1. Fonds général et capitalisation			7. Transfert de la taxe Fédérale sur l' essence			
2. Fonds de Roulement			8. Subvention Programme de soutien aux installations sportives et créatives			
3. Surplus acc.			9. Subvention du Ministère des Transports			
4. Règlement d'emprunt			10. Fonds de la ruralité			
5. Subvention FIMR (Fonds sur l'infrastructure municipale rurale)			11. Fonds d'aide du Ministère de la culture, communications et condition féminine			
6. Participation du milieu (commandites, subventions, etc....)			12. Preco			
13. Part paroisse			14. Part Sainte-Clotilde-de-Horton			

Note: Pour les projets de 75 000 \$ et plus, la réalisation de ces projets est conditionnelle à l'obtention de subventions gouvernementales et/ou ententes inter-municipales.